



# PÉTITION



## RÉAFFIRMONS LE RÔLE ET L'IMPORTANCE DES PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS DANS LA POLITIQUE ÉDUCATIVE PARISIENNE !

Le Syndicat des Professeurs de la Ville de Paris

Depuis plus de quarante ans, les professeurs de la Ville de Paris (PVP) enseignent les disciplines dont ils sont spécialistes, les Arts plastiques, l'Éducation musicale et l'Éducation physique et sportive, dans les écoles élémentaires de la Ville de Paris, conformément aux programmes et instructions officielles de l'Éducation nationale pour les écoles élémentaires et à la circulaire Dasco /Rectorat. Recrutés par concours à bac +5, Ils ont pour mission d'apporter leur expertise aux enfants des écoles publiques de la Ville de Paris.

Actuellement, plusieurs revendications majeures opposent les PVP à leur employeur, la Mairie de Paris :

### 1) DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE CP ET CE1 EN MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES ET EPS EN REP/REP+

Dans les écoles du réseau d'enseignement prioritaire (REP et REP+), alors que les CP et les CE1 sont dédoublés afin de favoriser les apprentissages, les PVP doivent regrouper les élèves pour leurs enseignements dans des conditions difficiles, avec des effectifs allant de 24 jusqu'à 32 élèves. C'est malheureusement plus qu'avant la réforme et cela va à l'encontre de l'amélioration recherchée.

**L'affectation des professeurs de la Ville de Paris doit correspondre à la structure pédagogique des écoles en REP et REP+ pour les classes de CP et de CE1. Ainsi une classe de 12/14 élèves correspondrait à 1h ou 1h30 de service selon la discipline afin qu'ils puissent, eux aussi, faire progresser leurs élèves dans les mêmes conditions que les professeurs des écoles.**

### 2) ÉQUITÉ DE TRAITEMENT INDEMNITAIRE POUR LES PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS : LA PRIME ISAE

La Mairie de Paris ne reconnaît pas aux PVP les mêmes droits en matière de régime indemnitaire qu'aux autres enseignants, qu'ils relèvent de l'éducation nationale ou de ses propres structures éducatives municipales (Professeurs de conservatoires, assistants artistiques, professeurs de l'école Du Breuil et de l'école d'Alembert).

En effet, alors que l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves (ISAE) est attribuée depuis 2013 aux professeurs des écoles, directeurs/trices d'école et membres du RASED, elle leur est refusée depuis 6 ans, en dépit de la reconnaissance de leurs missions d'enseignement et en déni de leur statut d'enseignants. Pourtant ils évaluent entre 250 et 500 élèves chaque année par discipline, afin de remplir le Livret Scolaire Unique Numérique établi chaque trimestre ou semestre. Ils rencontrent aussi les parents pour un meilleur suivi de leurs élèves, qu'ils accompagnent ainsi tout au long de leur scolarité du CP jusqu'au CM2.

**La Mairie de Paris se doit de rétablir l'équité pour les professeurs de la Ville de Paris, en reconnaissance de leurs missions et de leur travail, en leur accordant l'ISAE.**

### 3) SOUTIEN AU QUOTIDIEN ET COMMUNICATION SUR LE TRAVAIL DES PVP

La présence des professeurs de la Ville de Paris est une richesse au sein de la communauté éducative. Depuis plusieurs années, la Mairie a cessé de communiquer à propos des PVP et de valoriser leurs missions, projets, actions et réalisations. Ceux-ci, menés **pour** et **avec** les élèves, au sein des écoles ou hors les murs, sont pourtant nombreux et de qualité.

**Cette richesse doit être reconnue et soutenue par la Municipalité, qui gagnerait à reprendre ces actions à son compte en les valorisant dans sa communication auprès des parisiens.**

**Nous demandons à la Mairie de Paris de réaffirmer l'importance du travail des Professeurs de la Ville de Paris (PVP) sur le temps scolaire, au sein de la politique éducative parisienne, et principalement :**

- **DE DÉDOUBLER LES CLASSES DE CP ET CE1 EN MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES ET EPS EN REP/REP+ À PARIS**
- **D'ASSURER UNE ÉQUITÉ DE TRAITEMENT INDEMNITAIRE POUR LES PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS EN LEUR ACCORDANT LA PRIME ISAE**
- **DE SOUTENIR AU QUOTIDIEN LE TRAVAIL DES PVP ET DE VALORISER LEURS PROJETS (MOYENS ET COMMUNICATION)**

